

# COMMUNIQUÉ

Aux administrateurs de régimes d'assurance collective ayant des participants ou participantes qui résident au Québec  
Mise à jour annuelle

## Paramètres de contribution au régime public d'assurance médicaments du Québec

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024, les paramètres de contribution au régime public d'assurance médicaments du Québec sont les suivants :

|                                 | Avant le 1 <sup>er</sup> juillet 2024 | Depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2024 |
|---------------------------------|---------------------------------------|--|
| Franchise mensuelle             | 22,90 \$                              | 22 \$                                  |
| Coassurance                     | 33 %                                  | 32 %                                   |
| Contribution annuelle maximale* | 1 196 \$                              | 1 196 \$                               |
| Prime annuelle maximale         | 731 \$                                | 744 \$                                 |

### Incidence sur les régimes d'assurance collective de iA Groupe financier

Ces changements ne requièrent aucune modification de votre contrat d'assurance collective puisque la couverture offerte demeure toujours au moins aussi généreuse que celle du régime public d'assurance médicaments.

De plus, les contrats de iA Groupe financier stipulent que « toute modification à la Loi sur l'assurance médicaments touchant le Régime général d'assurance médicaments du Québec modifiera également les dispositions pertinentes du présent régime ». Par conséquent, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024, nous traitons les réclamations d'assurance médicaments en fonction des nouveaux paramètres.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller ou conseillère, ou avec votre directeur ou directrice de compte de iA Groupe financier.

\* Le maximum sera de 674 \$ pour les personnes de 65 ans ou plus qui reçoivent le Supplément de revenu garanti (SRG) au taux de 1 à 93 %.

En tant qu'administrateur du régime d'assurance collective, vous avez un rôle important à jouer pour informer vos participants et participantes à propos de leur régime. Nous comptons aussi sur vous pour leur remettre tous les documents explicatifs et administratifs lors de l'adhésion, ou sur demande. Nous vous aiderons à leur indiquer où se trouve cette documentation, si elle n'est pas disponible sur papier. Si vous avez des questions, consultez le Guide de l'administrateur ou communiquez avec votre directeur ou directrice de compte ou votre directeur ou directrice, Relations avec la clientèle.

Ce communiqué ainsi que les publications passées sont également accessibles sur notre site Web [ia.ca](http://ia.ca).

iA Groupe financier est une marque de commerce et un autre nom sous lequel l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. exerce ses activités.

1 877 422-6487

22 juillet 2024

MIKG(2024-07-ACC)